



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

04/10/13

Dossier complet le

04/10/13

N° d'enregistrement

FO413P0097

1. Intitulé du projet

Amenagement de la zone dite "La Ponte" / Projet d'aménagement d'un
centre aquatique communautaire sur le ban de TALANGE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom ABATE

Prénom Patrick

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de TALANGE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick ABATE, Maire.

RCS / SIRET

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

38°

Équipement aquatique communautaire
susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes
et moins de 5000 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Amenagement d'un centre aquatique communautaire après remblais
et mesures compensatoires.

L'emprise qui doit accueillir le futur équipement aquatique
est située sur la zone dite "La Ponte" à Talange sur une
surface d'environ 15 000 m².

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans une logique de territoire. Il a vocation à répondre de façon prioritaire aux besoins scolaires avec un élargissement aux Poiviers grand public: Public Familial, majeure Poiviers, public en quête de bien être et détente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Des travaux de viabilité que se déroulent en 2 phases :

Phase 1 : - Terrassements / remblais par la mise hors cote de crue de la zone et réalisation simultanée d'une zone de compensation.

- Constitution des corps de chaussée
- Réalisation des réseaux d'assainissement et réseaux sec.
- Finition des chaussées en voirie provisoire.

Phase 2 : - Pose des bordures et caniveaux, mise en oeuvre des revêtements de surface

- Mise en place de la signalisation.

Un arrêté préfectoral daté du 13 Août 2013 permet à l'aménageur de démarrer la phase n°1.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le choix de construction d'un bassin modulaire est retenu et permet la pratique de plein air toute l'année.

La faisabilité spatiale du projet est jointe en Annexe n° 6.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier loi sur l'eau.

Autorisation, au titre du code l'environnement d'aménager la zone d'activité de La Ponte / Arrêté n° 2013-DDT/5ABE/EAU/136 du 13 Août 2013.

Déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition de deux parcelles privées.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition des deux parcelles privées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale du projet :	15000 m ²
- Hauteur de remblai :	2,30 (Cote finale 160,60 / Cote initiale 158,30)
- Stationnement (VL, cars, 2 roues) :	3840 m ²
- bâtiment :	± 3000 m ²
- Solarium / bassins extérieurs :	± 3000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone "La Ponte"
TALANGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 10' 30,2" E Lat. 49° 14' 36,6" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Réalisation de travaux de viabilité en 2 phases (cf. 4.3.1.)
- Les travaux de construction de l'équipement aquatique.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site classé en zone 1 N A x du P o 5 était jusque là un champ cultivé de 54 800 m². Bien que situé en zone Range du cadre du P P R i, l'emprise pourra accueillir l'aménagement grâce à des dispositions compensatoires. (C P annexes n° 7)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement de la zone 1 N A x du P o 5
(C P annexes n° 8)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	- Carte de bruit révisée (C P délib communautaire de la CCN n° du 16 Juin 2011 Annexes n° 9) - P P B en cours.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	PPR: Approuvé le 30 Août 2005 et modifié le 05 septembre 2012 (cf annexe n°7)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendra-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est ni excédentaire ni déficitaire la zone Rb dite de mesure compensatoire a une surface totale de 58000m ² et sera décaissée sur 49000m ² par un volume total de 49600m ³ par compenser la zone Ra et arriver à la cote 160.60. Article 4 : Mesures compensatoires Arrêté du 13/08/2013 (Annexe n°10)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

☐ ☒

le champ qui était jus que là en culture
était déjà inscrit en zone LNAx
dans le POS.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

☐ ☒

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

☐ ☒

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

☐ ☒

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

☐ ☒

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

☐ ☒

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

☐ ☒

Engendre-t-il des odeurs ?

☐ ☒

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

☐ ☒

Engendre-t-il des vibrations ?

☐ ☒

Est-il concerné par des vibrations ?

☐ ☒

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

L'étude d'impact n'est pas forcément une nécessité dans le cadre de cet aménagement pour au moins deux raisons :

- la première est liée à l'existence d'un permis d'aménager valide en date du 28/03/2013 et purge de tout recours. Ce PA est très encadré avec mesures de compensation et un observatoire sur l'eau qui a donné lieu à une enquête publique (ci-joint le rapport du commissaire enquêteur en annexe n°1).
- la seconde est liée à l'existence d'une étude en amont et de programmations par le compte des Communautés de communes de l'arrière-bes et du Sillon nantais. Etude qui se poursuivra dans le cadre d'une pré-programmation (document joint en annexe 4 et 5).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe n°6: Faisabilité spéciale du projet Equipement Aquatique.
	Annexe n°7: PPRi avec mesure compensatoire.
	Annexe n°8: Règlement de la zone LNAx du POS.
	Annexe n°9: Reproduction CCSD Carte du bruit.
	Annexe n°10: Arrêté n° 2013-DDT/SABE/EAU136 du 13 Août 2013
	Annexe n°11: Rapport du Comité de Gestion de l'Équipement la sur l'eau / Plan de l'Aménagement zone dite "La Pente".

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

TALANGHE

le,

30/09/2013

Signature

Patrick
ABATE

